

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-278

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUCHEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

JUMELAGES

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DE JUMELAGE FRANCO-ITALIEN -
DÉCEMBRE 2021**

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant et en complément de la délibération 21-04-068 du 8 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 et au vote des subventions aux associations,

Considérant la volonté de la ville de Libourne de développer ses jumelages autour de nouvelles perspectives avec l'Italie et particulièrement avec la commune de Montechiarugolo en région Emilie-Romagne,

Considérant que pour mener à bien ce projet, la Ville de Libourne a souhaité pouvoir s'appuyer sur les ressources du comité de Jumelage franco-italien de Libourne visant à promouvoir la culture italienne à travers différents projets culturels, éducatifs ou associatifs,

Considérant la part active prise par le Comité de Jumelage franco-italien de Libourne dans l'organisation de la première rencontre entre la ville de Libourne et la ville de Montechiarugolo au mois de novembre 2021 ainsi que les frais supportés par le comité de jumelage franco-italien à cette occasion,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Libourne d'accompagner dans son action le comité de jumelage franco-italien de Libourne ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 700,00 € et au versement de cette subvention en soutien du comité de jumelage franco-italien de Libourne

Imputation budgétaire : chapitre 920

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 22.12.2021
La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne